

LA COLLABORATION DE L'ORSTOM

AVEC LES INSTITUTIONS FRANCAISES ET INTERNATIONALES

RAPPORT DES DISCUSSIONS

PAR S. COLLET

PARTICIPANTS :

MM. ANTHEAUME (Géogr). ANTOINE (Eco & Démo). AUBRAT (Géophy).
BERNUS (Géogr). CADET (Biol. des Sols). CANTRELLE (Eco & Démo).
CHEVASSUS-AGNES (Nutrition). COCHEREAU (P.Z.A.). DORBATH (Géophy).
DREYFUS (Biol. des Sols). ELDIN (B.B.V.). FORESTIER (Agro).
FOURNIER (Agro). GARCIA (Biol. des Sols). Mme GREBAUT (Serv. Documen-
tation). MM. HOEPFFNER (Hydro). LE GUEN (Océano & Hydrobio).
LEPRUN (Pédo). MARCHAL (Géogr). MERLE (Océano & Hydrobio).
MILLEVILLE (Agro). MONSARRAT (P.Z.A.). PHILIPPON (M.P.E.M.).
RAVISE (P.Z.A.). ROBINEAU (Eco & Démo). ROCHE (Hydro).
SCHWARTZ (Eco & Démo). SIGWALT (P.Z.A.) TISSANDIER (Géogr).
dont certains pour partie.

La loi d'orientation et de programmation pour la Recherche et la Technologie précise en son article 9 que "le Gouvernement définit une politique globale d'échange et de coopération scientifiques et technologiques, notamment en Europe, avec le souci d'instaurer à l'égard des pays en voie de développement des liens mutuellement bénéfique". Le programme mobilisateur "Recherche scientifique et innovation technologique au service du développement du Tiers-Monde", partie intégrante de la loi, précise que l'ensemble de la communauté scientifique française doit prendre en charge ce programme, les organismes dits spécialisés, tels que l'ORSTOM, étant chargés d'être les principaux opérateurs de ce programme.

La question qui nous est posée est donc "faut-il et comment passer d'une stratégie plutôt défensive avec des rapports inter-organismes vécus comme conflictuels et concurrentiels à une attitude ouverte, basée sur des rapports de collaboration, d'association et de complémentarité ?".

INSTITUTIONS FRANCAISES

A cette question, le groupe a répondu en faisant l'inventaire de ce que nous connaissons le mieux : A.T.P., R.C.P. du CNRS, Actions concertées DGRST. Des exemples ont été analysés : G.S.G. (Groupe de Support Général sur l'halieutique réunissant CNEXO-ORSTOM-ISTPM et Ministère de la Mer). Groupe Climats - et d'autres moins connus ou plus clandestins à certains moments : AMIRA (INSEE-ORSTOM), certaines associations entre scientifiques comme en Phytopathologie.

Pour constater que l'image de marque ORSTOM s'améliore dès que cesse l'isolement, celui-ci étant une faiblesse dans ce qu'il faut appeler "compétition".

Au total, le groupe de travail a constaté que l'ORSTOM et ses personnels avaient fait un effort de sortie de l'institution et d'association, assez récent, vieux de trois ans environ, sans doute en réponse aux efforts de coordination venus principalement des tutelles.

Des problèmes se posent toutefois, avec l'INRA d'une part particulièrement dans les DOM et les TOM, d'autre part avec le GERDAT, ces derniers vécus différemment selon les implantations et les disciplines, mais qui se posent surtout en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire.

En effet, les domaines de recherche de l'Office touchant particulièrement ou totalement à l'agriculture des P.V.D. recouvrent le domaine couvert par les instituts du GERDAT regroupés prochainement en un EPIC dont la vocation s'intitule "systèmes de production".

Malgré la confirmation de frontières institutionnelles, il est demandé que soit réaffirmée la complémentarité des organismes aux niveaux scientifique et opérationnel.

Il paraît nécessaire d'éviter, plus que par le passé, une situation latente de confrontation, fâcheuse pour nos partenaires.

Il est proposé de mettre en place à différents niveaux, des procédures de concertation, de programmation, d'évaluation et d'association au sein de chacun des axes du programme mobilisateur Tiers-Monde où sont concernées les deux structures.

En ce qui concerne les institutions françaises, si un certain doute existe dans le groupe sur le fait que la collaboration puisse être le fruit d'une politique décidée au sommet, alors que de nombreux exemples donnés ont montré qu'une grande partie des rapports existants provenaient d'initiatives, parfois mal reconnues ou juste tolérées, d'individus ou d'équipes, des recommandations sont faites par le groupe :

- . admettre que l'on peut faire appel à d'autres institutions pour répondre à une demande de recherche
- . prévoir des contrats d'association avec d'autres structures
- . réciprocité des postes d'accueil
- . égalité de traitement des détachés, en ce qui concerne l'avancement
- . souhait de normalisation des accueils dans une structure étrangère (antenne ou paiement de frais forfaitaires)
- . création d'une structure administrative chargée des relations avec les organismes de recherche, pouvant faire de l'analyse et de la prospection

- . meilleure relations avec la presse en particulier avec un réel service de relations publiques.

Le groupe a conclu en précisant que, dépassant la notion de concurrence, l'institution doit encourager les initiatives des personnels pour que l'Office soit un catalyseur de la recherche française pour la coopération. Donc le voeu qu'existe une politique, mais basée sur la confiance dans les initiatives des personnels.

Le groupe a ensuite examiné les collaborations que nous connaissons moins bien : sociétés d'intervention, entreprises, O.N.G. en concluant qu'il s'agissait d'associations à examiner cas par cas, mais qui peuvent être fructueuses, y compris sur le plan scientifique.

Et la question de la mise en oeuvre de la politique de collaboration s'est encore posée : qui décide des conventions : les départements d'axes-programmes ou la Direction Générale ? le groupe craignant certains effets d'une politique décidée au sommet.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Une première impression : nous sommes mieux connus et mieux appréciés auprès des organisations étrangères qu'en France, provient sans doute de ce que la France a un niveau d'intervention à l'étranger supérieur à celui des autres pays développés, au moins dans la coopération bilatérale. La difficulté réside dans le passage au multilatéral.

L'exemple de notre coopération avec l'I.I.C.A. - Institut Interaméricain de Coopération Agricole - est analysé. Cette coopération pourrait être améliorée si deux blocages peuvent être levés :

- . un blocage financier, provenant des institutions gouvernementales, car tout financement multilatéral se fait aux dépens du bilatéral
- . un blocage sur les possibilités concrètes de coopération qui peut être levé par notre nouvelle approche par axes-programmes de recherche qui permet de rechercher les convergences.

Une constatation est faite par le groupe : le fait de faire rembourser nos experts pour des missions de courte durée nous éloigne à moyen et long terme du marché multilatéral. De plus, et surtout pour la F.A.O., un expert remboursé devient un expert de l'organisme payeur.

Il est donc demandé que s'élabore une politique cohérente vis-à-vis des organismes internationaux pour le prêt d'experts, ou tout au moins transparente sur le montant du remboursement demandé.

En conclusion, le passage dans le cadre multilatéral apparaît comme intéressant car il permet une plus grande liberté d'expression et de négociation. Des jugements scientifiques différents peuvent être énoncés dans ce cadre : cas du MAB ou de l'O.U.A.

Il en est de même pour les O.N.G., moins connues cependant du groupe de réflexion. Ce passage nécessite une stratégie de pénétration, donc une tactique à court terme (experts gratuits - financements nationaux) ; il requiert une légère perte d'énergie car les décisions sont démultipliées. Mais il s'agit de tribunes et de lieux d'action à moins négliger.

Compte-rendu
des journées d'études
de l'O.R.S.T.O.M.

Paris, 6-10 Juillet 1982

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE MER